



HEURE DE FETE DES MERES



Ce que dit Color ...

Avantage "fête des mères"

Vous devez au 31 mai de chaque année :

- être salariée du Crédit Lyonnais ou bien en arrêt de travail pour maladie, accident du travail ou maternité,
- avoir un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans (enfants biologiques ou adoptifs).

L'allocation "fête des mères" a été supprimée fin 2008. En revanche, l'usage vous permettant de bénéficier d'une heure de sortie anticipée à prendre avant le 31 juillet de chaque année est maintenu.

CONTACTEZ LA CGT NORD OUEST

ROUBAIX 03 20 99 73 09 - LE HAVRE 02 35 54 73 55

cgtlecreditlyonnais@gmail.com

www.brefinfoscgt.org